

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : Subventions allouées à des associations menant des actions en faveur de la santé des jeunes . Exercice 2017.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au titre de 2017 des subventions pour un montant total de 68 000 € à 4 structures (association et établissements publics) menant des actions en faveur de l'accompagnement à la santé des jeunes,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chacune des structures la convention de subvention de fonctionnement suivant le modèle de convention type prévu à cet effet.

Cette dépense, soit 68 000 €, sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée